



DELIBERATION N° 73/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 AVRIL 2021 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « SCHEMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES »

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 37
Nombre de Procurations : 03
Date de la convocation : mercredi 21 avril 2021

Nombre de suffrages exprimés : 40
Vote :
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-huit avril à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFAU, Dominique BERTONI, Ruth BIDIOU-CEPRIKA, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Albanie CIPPE, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Teed GASPARD, Sandrine JACQUES GAÏL, Elaine JEAN, Farah KHAN, Patrick LECANTE (Visio), Chester LEONCE (Visio), Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE (Visio), Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Christian FAUBERT → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA, Nestor GOVINDIN → **Procuration** à Chester LEONCE, Hélène PAUL → **Procuration** à Seedna DELAR

ÉTAIENT ABSENTS : Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Jean-Victor CASTOR, Yahya DAOUDI, Corine DIMANCHE, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Louis-Mike CALUMEY

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210428-73-AP-2021-DE
Date de télétransmission : 05/05/2021
Date de réception préfecture : 05/05/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-6 et suivants ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Considérant qu'au travers de sa politique d'inclusion numérique, la CACL souhaite réduire la fracture numérique et ainsi permettre au maximum d'usagers de bénéficier des services publics en ligne afin de garantir l'accès aux droits ;

Considérant que les objectifs poursuivis au travers de ce futur schéma directeur sont donc de mettre en œuvre de nouveaux services numériques aux usagers et agents, de favoriser la montée en compétence de la population, d'accompagner les porteurs de projets, de renforcer l'offre de médiation ;

Considérant le plan de financement proposé ;

Entendu l'avis favorable de la Commission innovation numérique du mardi 20 avril 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du lundi 26 avril 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du lundi 26 avril 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 73/2021/CACL** relatif à la validation du plan de financement de l'opération « *schéma directeur intercommunal des usages et services numériques* ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 73/2021/CACL** relatif à la validation du plan de financement de l'opération « *schéma directeur intercommunal des usages et services numériques* ».

APPROUVE le plan de financement suivant :

ETAT	80 %	80 000 €
CACL	20 %	20 000 €
TOTAL	100 %	100 000 €

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210428-73-AP-2021-DE
Date de télétransmission : 05/05/2021
Date de réception préfecture : 05/05/2021

AUTORISE le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE le Président sur ces bases, à solliciter les partenaires institutionnels et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 28 avril 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL
Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210428-73-AP-2021-DE
Date de télétransmission : 05/05/2021
Date de réception préfecture : 05/05/2021